

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal – Séance du 27
février 2023

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 16 | ABSENTS EXCUSÉS 07 | VOTANTS 23

OBJET : N° L 23-02/06-18/FI SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT SYMPHORIEN

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Étaient présents : Jacques BREILLAT, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette DANIEL, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Luc BELLEINGUER.

Étaient absents excusés : Jean-Claude DUCOUSSO donne procuration à Jacques BREILLAT, Fernand ESCALIER donne procuration à Christine JOUANNO, Jean-François LAMOTHE donne procuration à Florence JOST, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Pierre MEUNIER, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Patrick TRACHET, Patricia COURANJOU donne procuration à Jean-Luc BELLEINGUER.

Le scrutin a eu lieu, Mme Sophie SEIGUE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire rappelle que l'association « les amis de saint Symphorien » a obtenu une subvention communale au cours de l'année 2022, mais qu'il convient de présenter à nouveau au vote du Conseil Municipal cette subvention.

Il rappelle que cette subvention permet à l'association de prendre à sa charge la restauration d'un tableau situé dans l'enceinte de l'Eglise Saint Symphorien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Attribue une subvention de 4200€ à l'association « Les amis de Saint Symphorien »

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 27 février 2023
Le Maire

Jacques Breillat



PAGE 1

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20230227-L23020618FI-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023